



## **AVIS PUBLIC**

### **Dépôt du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Basile-le-Grand**

Prenez avis que le rôle d'évaluation foncière de la Ville, pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024, a été déposé au bureau de la soussignée par l'évaluateur mandaté par la Ville, le mercredi 15 septembre 2021, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau du trésorier, au Service des finances, à l'adresse ci-dessous mentionnée, durant les heures normales de bureau.

Toute personne peut, à l'égard de ce rôle, déposer une demande de révision en vertu de la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale. Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2022 à l'adresse suivante ou y être envoyée par courrier recommandé :

**Ville de Saint-Basile-le-Grand**  
Service des finances  
204, rue Principale  
Saint-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1M1

- Être rédigée sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'adresse ci-haut mentionnée;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de tarification en vigueur de la Ville de Saint-Basile-le-Grand;
- Doit exposer succinctement les motifs invoqués à son soutien et les conclusions recherchées.

Saint-Basile-Grand, le 23 septembre 2021

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA  
Greffière et directrice générale adjointe

---

**PUBLICATION** : Le 23 septembre 2021/ Babillard du Service du greffe et sur le site Web de la Ville